

Christine Bulliard-Marbach fait avancer la protection des enfants grâce à sa motion

Elle a fait des baffes son combat

« GUILLAUME CHILLIER

Berne » Hier, Christine Bulliard Marbach a probablement signé sa plus grande victoire au Parlement fédéral. Les deux Chambres ont approuvé la motion de la conseillère nationale demandant l'introduction dans le Code civil de la garantie que les enfants aient droit à une éducation sans violence. Comprenez: éviter à tout prix les gifles, les claques, les fessées ou la violence psychologique. Selon l'Université de Fribourg, près d'un enfant sur deux subit en Suisse des violences physiques ou psychologiques dans son éducation. Pour l'élue singinoise, c'est trop. Interview.

Etes-vous la conseillère nationale qui aura mis fin aux gifles, claques, baffes et autres fessées?

Christine Bulliard Marbach: D'abord, je ne suis pas toute seule. Il y a les signataires de la motion et ceux qui l'ont acceptée au parlement. Par contre, je peux dire cette décision permet le début d'un travail d'information et de prévention à l'intention des parents et de tous ceux qui côtoient des enfants. J'ai contribué à faire un grand pas en avant pour la protection des enfants et c'est un magnifique cadeau de Noël. Je précise que la Suisse a ratifié la Convention pour les droits de l'enfant en 1997. L'ONU contrôle régulièrement et constate que notre pays est un mauvais élève. Ce n'est pas acceptable.

Concrètement, ça va changer quoi?

Malheureusement, il y aura toujours de la violence; on ne peut pas l'empêcher. Mais la décision des Chambres est un signal fort donné aux parents et une grande clarification de ce qu'il ne faut pas faire dans l'éducation des enfants. En fait, c'est une boussole qui leur sera mise à disposition. Selon l'Université de Fribourg, 40% des parents affirment avoir déjà exercé de la violence sur leur enfant, 20% affirment qu'un peu de violence est acceptable. Mais en même temps, des parents pensent que l'inscription de l'éducation sans violence dans le Code civil améliorerait la situation.

Le Code pénal protège déjà les enfants de la violence.

N'est-ce pas suffisant?

Le Code pénal punit les cas extrêmes, oui, mais les chiffres de la violence au quotidien sont épouvantables. En 2021 en Suisse, près de 1700 cas de violence sur les enfants ont été enregistrés par les hôpitaux. Mais combien ne sont pas comptés car les victimes ne vont pas à l'hôpital? Selon moi, énormément. Visiblement, le Code pénal n'est de loin pas suffisant.

Comment pourrait être appliqué le changement législatif?

Pas facile de changer les comportements qui se déroulent dans l'intimité des ménages...

L'application ne sera pas facile, et il appartient désormais au Conseil fédéral de mettre en œuvre la motion votée par les Chambres. Mais je me suis déjà entretenue avec l'administration et j'espère pouvoir participer aux travaux. Par exemple,

Christine Bulliard Marbach plaide pour l'éducation sans violence.
Keystone



les études montrent qu'on peut travailler avec les personnes qui côtoient les enfants, comme les enseignants ou les clubs sportifs, pour espérer une prise de conscience large. L'objectif est aussi de dire aux parents qu'ils ne sont pas seuls. Les causes de la violence envers les enfants trouvent leurs racines dans le stress et le surmenage des parents. C'est un trop-plein qui mène à des erreurs éducatives. C'est une piste à explorer.

Est-ce possible de transmettre des règles et des valeurs aux enfants sans gifles et petites tapes?

L'éducation antiautoritaire, où parents et enfants sont mis au même niveau, ne marche pas. La violence non plus. C'est un entre-deux équilibré qu'il faut trouver. Il faut une hiérarchie entre adulte et enfant, mais il faut aussi du respect. En tant que mère et aussi ancienne enseignante, j'ai toujours essayé de passer par le dialogue, et je pense que c'est le meilleur chemin à prendre pour arriver à de bons résultats. L'éducation se fait avec le cœur et le respect, mais aussi de la fermeté sans violence. La clé, c'est l'équilibre.

Au final, vous dictez la conduite que les parents doivent avoir envers leurs enfants...

Non, je rappelle simplement que les enfants ont des droits. Le législateur les a pris en compte et constate que l'éducation avec violence n'est pas le bon chemin. Au-delà de cela, chaque parent éduque son enfant avec sa conscience. »

Fessée et baffe, c'est terminé

CONSEIL NATIONAL Hier, Christine Bulliard Marbach a probablement signé sa plus grande victoire au Parlement fédéral. Les deux Chambres ont approuvé la motion de la conseillère nationale demandant l'introduction dans le Code civil de la garantie que les enfants aient droit à une éducation sans violence. Interview. **» 5**